

GUIDE « LE PARCOURS CITOYEN »

ETAPE 1 : LE RECENSEMENT EN MAIRIE

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons.

QUAND ?

Dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire.

OÙ ?

A la mairie du domicile :

- Mairie Plus sans rendez-vous aux horaires d'ouverture.
ou
- Sur espace citoyen : <https://www.espace-citoyens.net/villederomans/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/RECENSEMT/PREINSCR2>

QUELLES PIÈCES FOURNIR ?

- Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport)
- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois

Une attestation de recensement sera remise ensuite (à conserver sans délais)

POURQUOI ?

Pour être enregistré et pouvoir s'inscrire 6 mois plus tard sur le site de www.majdc.fr pour la Journée Défense et Citoyenneté. Cet enregistrement permet également l'inscription sur la liste électorale.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, l'examen du code de la route).

En cas de perte de cette attestation ou pour les renseignements supplémentaires, contacter le Centre du Service National sur le site www.majdc.fr

ETAPE 2 : LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

QUI ?

Tous les jeunes Français, filles et garçons qui se sont recensés auprès de la mairie de leur domicile.

OÙ ?

Sur le site internet www.majdc.fr en créant son compte.

QUAND ?

6 mois après la date de recensement à la mairie.

COMMENT ?

Un lien sera envoyé sur votre messagerie pour permettre de visionner les vidéos et répondre aux questionnaires.

QUOI ?

C'est une démarche de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité. Elle permet d'obtenir le Certificat Individuel de Participation.

le Certificat Individuel de Participation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (diplômes d'enseignement supérieur, permis de conduire...)